

GRHEN

18 novembre 2003

## PAS DE VEINE POUR LE CHARBON FRANÇAIS (1944-1960)

Ce dernier temps de la trilogie charbonnière présentée aujourd'hui correspond à la période faste des charbonnages passés sous la tutelle publique. Elle a été marquée par une notable extension de l'action politique et interroge plus spécifiquement les relations entre l'État et l'économie. Selon la formule d'Alain Guery, « l'industrie, comme l'État, c'est la réalisation de l'idée. Il n'y a pas d'industrie [...] sans idée préalable de ce qu'elle va être. Il n'y a pas d'État, de même, sans projet préalable de ce qu'il veut être. »<sup>1</sup> Toutefois, l'analyse historique conduit à penser l'énergie hors d'une conception binaire confrontant un libéralisme improbable à un étatsisme incertain. En effet, ici, les problématiques de l'organisation croisent les choix largement partagés en leurs temps de la nationalisation, de la planification et de l'ouverture à la concurrence internationale.

La mise en place consensuelle de nouvelles structures d'encadrement de l'activité charbonnière (I) accoucha d'une politique hexagonale productiviste en trois temps (II) qui ne permit pas aux houillères nationalisées d'échapper à un déclin amorcé dès les lendemains de la Seconde Guerre mondiale (III).

### **1- Le volontarisme renouvelé des pouvoirs publics**

Rompre avec l'esprit et les pratiques d'une III<sup>e</sup> République discréditée pour faire émerger, par la grâce d'un État fort, une France nouvelle, telle était l'ambition affichée en 1945. Toutefois, le « plus d'État » souhaité reste à replacer entre rupture (volonté d'agir sur les structures, de faire émerger une autre stratégie d'expansion) mais aussi continuité (une influence étatique en progrès sensible depuis les années 1930, un dirigisme fortement teinté de libéralisme). À de nouvelles structures ne correspondit pas nécessairement une nouvelle politique énergétique.

#### **1.1. L'ambiguë nationalisation des houillères**

##### *1.1.1. Une nationalisation venue d'en bas*

La Libération avait souvent suscité une forte tension sociale et l'arrêt de l'exploitation charbonnière. Dès les 25 et 30 septembre 1944, les commissaires de la République installés à Montpellier et à Toulouse réquisitionnèrent les mines de leur ressort (Tarn-Aveyron, Gard-Hérault). L'ordonnance du 11 octobre 1944 suspendit les présidents et les directeurs des houillères du Nord – Pas-de-Calais, instituant ici aussi un régime d'administration provisoire. Le 13 décembre 1944, une deuxième ordonnance fondait les Houillères nationales du Nord et du Pas-de-Calais (HNNPC), confiées à un directeur général imposé par l'État. Après un temps de latence qui reflétait quelques indécisions, la loi du 17 mai 1946 enfanta les Charbonnages de France (CdF). L'entreprise publique possédait un monopole presque total sur l'extraction et conservait ses centrales électriques, administrées avec EDF dans le

---

<sup>1</sup> Alain Guery, « L'historien, la crise et l'État », *Annales HSS*, 2, 1997, p. 233-256, citation p. 253.

cadre d'un comité mixte<sup>2</sup>. Le décret du 14 juin 1946 compléta l'édifice en instaurant l'avantageux statut du mineur, qui entendait compenser matériellement la pénibilité et la dangerosité du travail<sup>3</sup>.

Loin de toute spoliation, l'ordonnance du 13 décembre avait entériné le principe de l'indemnisation des anciens actionnaires. Les titres des sociétés cotées en Bourse furent échangés contre des obligations amortissables en cinquante ans de la Caisse nationale de l'énergie portant un intérêt non révisable de 3 % brut (qui n'avait rien de très généreux compte tenu des cours dépréciés de la Bourse) et un intérêt variable de 0,25 % du chiffre d'affaires. Pour les entreprises non cotées, l'indemnisation fut effectuée (plus largement) sur la base de la valeur liquidative évaluée à la date du transfert. À la lumière des réinvestissements réalisés par les électrométallurgistes et les électrochimistes, l'utilisation de la manne ainsi distribuée reste intéressante à analyser<sup>4</sup>.

### 1.1.2. *Un pouvoir de plus en plus exercé d'en haut*

Résultat des difficiles compromis élaborés entre républicains populaires, socialistes et communistes mais aussi entre pouvoirs publics, mineurs et patronat autour de la forme que pouvait prendre l'État-entrepreneur, la structure adoptée, globalement centralisée, refusait l'étatisation et portait en elle un souhait de décentralisation<sup>5</sup>. Le choix retenu reflétait également la réalité du terrain, en particulier l'hétérogénéité des bassins et des exploitations.

L'établissement public central, CdF, était administré par un conseil de direction réunissant dix-huit membres en trois tiers égaux composés de représentants de l'État, du personnel, et des consommateurs. Il était en relation étroite avec son ministère de tutelle, celui de la Production industrielle puis ses successeurs. Il coordonnait la politique d'ensemble dans les domaines de la production, du financement, de la recherche et de la formation. En dessous, des conseils d'administration, également tripartis mais dans lesquels les représentants des CdF se substituaient à ceux de l'État, dirigeaient chacun des neuf groupes régionaux juridiquement indépendants qui

---

<sup>2</sup> Bernard Dubo, *La nationalisation des houillères. Le transfert et l'indemnisation*, Lille, thèse de doctorat en droit, 1954 ; Rolande Treppe, « Les charbonnages, un cas social », dans Claire Andrieu, Lucette Le Van, Antoine Prost, *Les Nationalisations de la Libération. De l'utopie au compromis*, Paris, PFNSP, 1987, p. 294-309. Quelques mines modestes échappèrent à la nationalisation (bassins de l'Aveyron, du Tarn, du Gard et de l'Hérault) et EDF exploita le lignite des Landes.

<sup>3</sup> « Après avoir déterminé les conditions de titularisation des quatre catégories composant le personnel – ouvriers, employés, agents de maîtrise et techniciens, ingénieurs et cadres supérieurs –, le statut indique les mesures disciplinaires qui peuvent être prises à leur rencontre et les possibilités de recours, les conditions d'embauchage et de licenciement, la durée du travail. Il définit ensuite la hiérarchie au sein de chacune des quatre catégories, les coefficients de rémunération qui y sont attachés et l'évolution de carrière. Les droits aux congés payés, les avantages en nature, la couverture sociale, le rôle des délégués, le droit syndical et la formation professionnelle sont également abordés », Catherine Dhérent, Annie Kuhn-munch, *Les conventions collectives de la mine, 1891-1947*, Arras, archives départementales du Pas-de-Calais, 1991, p. 53.

<sup>4</sup> Denis Varaschin, *La fée et la marmite*, La Luiraz, LL, 1996.

<sup>5</sup> Richard F. Kuisel, *Le capitalisme et l'État en France. Modernisation et dirigisme au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, 1984.

correspondaient à des « établissements publics à caractère industriel et commercial »<sup>6</sup> (situation valable jusqu'en 1958 inclus)<sup>7</sup>. Ces houillères de bassin élisaient leur président et géraient avec une assez large autonomie la production et la commercialisation du charbon. Enfin, chacune d'elle était subdivisée en groupes d'exploitation placés sous l'autorité d'un directeur qui dépendait du conseil d'administration du bassin<sup>8</sup>.

La réforme était tournée vers l'avenir mais plongeait ses racines dans le passé : portée sur les fonts baptismaux par les traditions intellectuelles des X-Mines, du Parti communiste français (PCF) et de la Confédération générale du travail (CGT), l'entreprise publique ressortait malgré tout plus centralisée que décentralisée. L'État disposait de moyens pour s'imposer aux CdF (accord indispensable pour la nomination du président et des directeurs généraux proposés par les conseils ; directives à caractère impératif du ministère de l'Industrie ; strict contrôle des approvisionnements par l'Association technique de l'importation charbonnière/ATIC) et les CdF possédaient quelques pouvoirs de surveillance et d'arbitrage sur les houillères de bassin. D'abord par crainte de l'emprise communiste<sup>9</sup>, puis par volonté de garantir l'autorité de l'État, les tutelles centrales allèrent croissant. Ainsi, le statut des Charbonnages du 16 janvier 1947 puis les décrets Mayer du 11 mai 1953 firent évoluer la composition des conseils d'administration au détriment des consommateurs (pour éviter les syndicalistes) et au profit des pouvoirs publics (introduction de « personnalités compétentes »). Enfin, les décrets du 4 septembre 1959 accentuèrent les prérogatives des ministères de l'Industrie et des Finances (décision conjointe requise pour les budgets, les bilans, les prises de participation...).

## **1.2. Une planification consensuelle**

L'alliance du plan et de la nationalisation a été perçue comme une originalité

---

<sup>6</sup> Notion dont Georges Maleville a revendiqué la paternité dans son ouvrage *Conseiller d'État : témoignage*, Paris, Librairies techniques, 1979.

<sup>7</sup> Il s'agissait des Houillères du bassin du Nord – Pas-de-Calais (de loin le plus important : 112 fosses, 1 150 km<sup>2</sup>, 218 000 actifs dont 97 000 mineurs de fond, 55 % de la production française en 1947), de Lorraine, de Blanzay, d'Auvergne, de la Loire, d'Aquitaine, des Cévennes, de Provence, du Dauphiné.

<sup>8</sup> À titre d'exemple, les HNNPC possédaient huit groupes d'exploitation, dont deux pour le Nord (Douai et Valenciennes) et six pour le Pas-de-Calais (Auchel, Béthune, Bruay, Hénin-Liétard, Lens-Liévin et Oignies).

<sup>9</sup> Marcel Paul, ministre de la Production industrielle, et Auguste Lecœur, sous-secrétaire d'État en charge des Mines, utilisèrent leurs pouvoirs pour imposer des militants du PCF et de la CGT dans les premiers conseils d'administration en qualité de représentants du personnel mais aussi des consommateurs et de l'État. « La constitution du conseil d'administration des Charbonnages de France, par le décret du 27 mai 1946, est significative : sur les 18 membres, outre les 6 représentants du personnel, 5 représentants des consommateurs sur 6 furent choisis parmi les organisations syndicales ainsi que le représentant du ministre de la Production industrielle ; au total les voix syndicales disposaient donc de 12 voix sur 18. Compte tenu de la puissance de la CGT, la majorité de ces voix (10 sur 12) lui revenait et elle était souveraine au conseil. Comme la plupart des cégétistes étaient aussi communistes, l'opération fut perçue non comme une volonté de faire une large place aux salariés, mais comme celle du PC de contrôler les houillères nationalisées », Rolande Trempé, « Les charbonnages, un cas social », *op. cit.*, p. 308.

hexagonale source d'efficacité<sup>10</sup>. En effet, la planification correspondait à une autre mystique, mais aussi à une prosaïque nécessité : son père, Jean Monnet, s'en serait servi pour offrir aux États-Unis une analyse qui paraissait claire, raisonnée et cohérente de la modernisation économique envisagée. « Plan et nationalisations se soutenaient mutuellement »<sup>11</sup>. Les dollars suivirent.

Le décret du 6 janvier 1946 créa le Commissariat général au plan, chargé d'élaborer une planification conçue dans le cadre d'une « économie concertée ». Son influence s'avéra particulièrement sensible dans les secteurs où l'État était entrepreneur, et donc sur celui du charbon. En rapport étroit avec le ministère de l'Industrie qui y détacha des ingénieurs des Mines et des Ponts et Chaussées, le Commissariat s'enrichit des travaux d'une Commission à l'énergie qui s'appuya sur des groupes de réflexion sectoriels (charbon, électricité, gaz, pétrole). Celui consacré aux houillères, dirigé par M. Desrousseaux et alimentée par des informations en provenance des CdF, fit preuve d'une activité soutenue.

Les premiers plans adoptèrent une vision largement quantitative, dont les prévisions de consommation furent systématiquement surestimées. Le premier, entériné en janvier 1947 (plan de modernisation et d'équipement, 1947-1953), définit dans l'improvisation six secteurs de base entendus comme prioritaires : houille, électricité, sidérurgie, ciment, transports intérieurs, matériel agricole. Le charbon y figurait comme la priorité première. Et puisqu'il s'agissait avant tout d'affirmer une volonté créatrice, prix de revient, tarification et rentabilité des investissements n'entraient pas dans ses préoccupations affichées. Il prévoyait une production charbonnière de 65 millions de tonnes en 1950, chiffre ramené à 60 notamment à la suite de l'intégration économique de la Sarre (1<sup>er</sup> avril 1948)<sup>12</sup>. Le deuxième (1954-1957)<sup>13</sup> entendait produire plus (objectif de 61 millions de tonnes), mieux (charbon à coke) et à un prix plus intéressant (rationalisation). Le *Rapport général de la Commission de l'énergie* (1953) alimentait sa réflexion énergétique et esquissait avec prudence quelques voies pour l'avenir : vérité des prix, fermeture des installations non rentables, ouverture internationale. Le troisième (1958-1961), approuvé en mars 1959, laissa la place dès 1960 à un « plan intérimaire ». Si son influence resta limitée, il n'en fut pas moins remarquable par une prévision de production charbonnière toujours orientée à la hausse : 63 millions de tonnes pour 1961.

Jusqu'à cette date, les réflexions des experts du plan restèrent ainsi dominées par la hantise de la pénurie énergétique, le souci de l'indépendance nationale et la volonté de moderniser une exploitation qui devait peu à peu s'ouvrir à la concurrence internationale. Ces trois plans, plus en continuité qu'en rupture avec le passé, productivistes probablement autant par souci consensuel que par conviction raisonnée, permirent aux CdF de bénéficier d'investissements considérables : environ 10 milliards

<sup>10</sup> Claire Andrieu, « La France à gauche de l'Europe », *Le Mouvement social*, 134, 1986, p. 131-153.

<sup>11</sup> Denis Woronoff, *Histoire de l'industrie en France du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Seuil, 1994, p. 500.

<sup>12</sup> Apports de la Sarre : 2,5 millions de tonnes en 1948 ; 3,7 en 1949 ; 5 en 1950 et 1951 ; 4,5 en 1952 et 1953... L'accord franco-allemand d'octobre 1956 consacra son retour à la RFA, tout en prévoyant des ventes annuelles à concurrence de 2 millions de tonnes.

<sup>13</sup> Christian Beullac, « La politique énergétique du Deuxième Plan Français », *Bulletin de l'Institut d'Histoire du Temps Présent*, supplément 6, 1984, p. 4-16.

de nouveaux francs entre 1946 et 1961. « Aucun autre pays européen n'a réalisé un tel effort »<sup>14</sup>. Fallait-il y voir, outre des influences politiques et sociales, une culture productiviste partagée voire un phénomène de « capture par l'agence » dénoncée par les économistes libéraux ?

### **1.3. L'interventionnisme public, entre libéralisme et étatsisme**

Au lendemain de la guerre, la pensée unique voulait que l'État ne pouvait plus se contenter d'être simplement régulateur. Son intervention décidée était justifiée par divers arguments qui renvoyaient à de multiples temporalités.

Le contexte particulier des houillères du Nord et du Pas-de-Calais marquait les esprits. La « grande grève patriotique » de 1941 (27 mai-10 juin) fut unique sous l'Occupation. La répression qui s'ensuivit fut particulièrement violente (244 mineurs déportés en Allemagne) et la chasse aux militants communistes sans pitié<sup>15</sup>. En outre, les directions des houillères avaient accompagné les demandes allemandes de surexploitation du bassin et de sa main-d'œuvre. À la Libération, le personnel occupa les sièges en réclamant non seulement la mise en application du programme du Conseil national de la résistance de mars 1943 (« retour à la Nation des grands moyens de production monopolisés fruits du travail commun, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol... ») mais aussi des sanctions exemplaires envers un patronat, une direction et un encadrement honnis. Revanche sociale et appel à la vengeance s'alimentaient. La situation était estimée « insurrectionnelle » et seule la nationalisation paraissait en mesure de ramener le calme. Mais cet impératif moral possédait ses limites, qui conduisirent à ne pas confisquer les entreprises, comme le réclamaient le PCF et la CGT, ni à soulever le voile de la collaboration de l'encadrement, de la maîtrise (porions) et des Polonais.

Le contexte national de la reconstruction de l'après-guerre était aussi présenté comme un impératif<sup>16</sup>. La pénurie en charbon était profondément ressentie car la disponibilité en énergie était le préalable à toute reconstruction. Les importations en berne, faute de devises et de moyens de transport, l'urgence commandait une relance immédiate de la production. Or, l'outillage était suranné, les installations ressortaient insuffisamment entretenues et la crise des transports freinait les enlèvements. Il fallait mobiliser les hommes : seul l'État semblait en mesure de le faire en offrant la nationalisation et le statut du mineur. Il fallait mobiliser les capitaux : ici aussi, l'État en avait les capacités. Certes, les moyens financiers utilisés pouvaient être employés par l'initiative privée (double manne de l'inflation et du plan Marshall) mais, à tort ou à raison, seul l'État paraissait capable de réunir promptement les sommes nécessaires sans assécher le marché financier. Mais la mobilisation sociale ne fut pas toujours à l'unisson: dans le bassin du Nord – Pas-de-Calais notamment, mais ailleurs aussi, les

---

<sup>14</sup> Jean-Paul Thuillier, « Les charbonnages et le plan (1946-1962) », dans Henry Rousso, *De Monnet à Massé. Enjeux politiques et objectifs économiques dans le cadre des quatre premiers Plans (1946-1965)*, Paris, CNRS, 1986, p. 89-101, citation p. 94. Les modes de dévolution des soutiens, particulièrement nombreux et originaux, rendent parfois difficiles les comparaisons internationales.

<sup>15</sup> Étienne Dejonghe, Yves Le Maner, *Le Nord – Pas-de-Calais dans la main allemande, 1940-1944*, Lille, La Voix du Nord, 1999.

<sup>16</sup> Alan S. Milward, *The Reconstruction of Western Europe, 1945-1951*, Los Angeles, Berkeley, 1984.

difficultés alimentaires, l'inflation qui entamait le pouvoir d'achat, la pénibilité accrue du travail fourni dans des conditions délicates (recrudescence des accidents : 290 tués en 1946 contre 143 en 1938)<sup>17</sup> ainsi que la déception engendrée par une épuration professionnelle symbolique suscitérent un malaise qui se traduisit entre février et mai 1945 par de multiples débrayages et grèves locales<sup>18</sup>, puis par des mouvements endémiques.

Pour les nouveaux dirigeants, existait aussi un impératif économique à long terme. Il souhaitaient en finir avec un passé marqué par les « rigidités structurelles », les « blocages », le « malthusianisme », en un mot la défaillance économique de l'initiative privée, qui aurait alimenté la sensation d'un déclin national. Pour illustrer la « faillite des classes dirigeantes », on avançait l'obsolescence de l'équipement et la structure éclatée conservée par les houillères (181 entreprises privées en 1938 ; encore 18 compagnies dans le Nord – Pas-de-Calais qui exploitaient 32 concessions en 1944). Mais il est tout aussi remarquable de constater que la nationalisation fut réclamée et soutenue en avançant deux arguments contradictoires : la critique de l'émiettement, obstacle à la rationalisation du secteur en même temps que la crainte des « féodalités économiques » et autres « trusts » qui auraient monopolisé ledit secteur. En outre, la concentration qui progressait malgré tout avait été retardée par les pouvoirs publics qui jusque-là imposaient le principe de la concession fondant les monopoles d'exploitation<sup>19</sup> et affichaient une volonté d'intervention dans le secteur bien plus limitée qu'en Allemagne, en Belgique ou au Royaume-Uni.

Or, un autre impératif, national, traversait l'ensemble du champ énergétique : délivrer le pays de l'angoisse de la dépendance. À des réalités matérielles entrevues depuis la Première Guerre mondiale, à des idées développées dans l'entre-deux-guerres se superposait l'impact psychologique causé par la défaite et l'Occupation. La France devait disposer d'une énergie nationale et abondante : la nationalisation du gaz et de l'électricité (8 avril 1946) accompagna celle du charbon. La France n'avait-elle pas été le premier importateur mondial de houille dans l'entre-deux-guerres ? Après la Deuxième Guerre mondiale, la cherté du charbon, le déficit commercial et le « dollar gap » rendaient l'accès au marché de l'énergie encore plus délicat. La tentative de détacher la Ruhr de l'Allemagne ayant échoué, il convenait de mieux contrôler les importations et de développer la production nationale. L'intervention de l'État se présentait comme l'instrument d'une politique visant à soutenir l'expansion d'un secteur structurant susceptible de relancer l'activité en restaurant la compétitivité et la capacité concurrentielle face à l'étranger. Le charbon passait alors pour un formidable moteur capable d'entraîner derrière lui toute l'économie nationale par ses fournitures d'énergie (primaire et électricité thermique), de matières premières (sidérurgie, carbochimie) et ses commandes en tous genres aux industriels hexagonaux. Ces idées ont été

---

<sup>17</sup> Évelyne Desbois, Yves Jeanneau, Bruno Mattei, *La foi des charbonniers. Les mineurs dans la bataille du charbon, 1945-1947*, Paris, MSH, 1986 ; Étienne Dejonghe, « Les Houillères à l'épreuve : 1944-1947 », *Revue du Nord*, 227, 1975, p. 643-666.

<sup>18</sup> Étienne Dejonghe, Yves Le Maner, *Le Nord – Pas-de-Calais dans la main allemande, 1940-1944*, *op. cit.*

<sup>19</sup> La loi minière du 21 avril 1810 instituait le régime de la concession perpétuelle contre une redevance (calculée en prenant en compte le dividende à partir de 1910). En 1919, la concession devint temporaire (maximum de 99 ans) et le cahier des charges imposé aux compagnies privées comporta davantage d'obligations.

brocardées par Albert Broder qui y a vu « une vision quasi mystique du charbon dont la rareté serait la cause majeure de notre faiblesse industrielle face à l'Allemagne. »<sup>20</sup>

Enfin, les dirigeants partageaient la conviction qu'il revenait désormais à l'État d'assurer la croissance économique et le développement social. La combinaison de la planification et des nationalisations devait lui fournir les leviers qui permettraient la « rénovation » et la « modernisation » par la rationalisation des structures. Le secteur public ainsi constitué se présenterait comme le garant des programmations à long terme sachant ne pas reculer devant des solutions financièrement lourdes et au retour d'investissement éloigné, voire improbable. De la sorte, la souveraineté publique assurerait l'optimisation économique des mises de fonds, une plus grande sécurité d'approvisionnement et une contribution à l'indépendance nationale (relance du charbon national mais aussi mise en valeur du potentiel hydraulique<sup>21</sup>). Selon la remarque d'Antoine Prost, « les nationalisations n'ont pas été faites pour donner d'abord des pouvoirs aux salariés, mais à la puissance publique. »<sup>22</sup>

## **2- Un volontarisme largement endogène**

Reconstruction, modernisation, internationalisation : tels furent les trois mots d'ordre successivement imposés aux houillères nationalisées. Étaient-ils complémentaires, accordables, voire conciliables ?

### **2.1. Reconstruction et « bataille de la production » : produire à tout prix (1945-1948)**

La Libération fut suivie d'une terrible désillusion économique<sup>23</sup>. La population souffrait notamment de la famine énergétique et la pénurie mondiale de charbon était particulièrement endurée par les ménages (cuisine, chauffage...) ainsi que par l'industrie (manque de coke sidérurgique et de matières premières pour la chimie, coupures d'électricité comme pour le reste de la population...).

Or, des réserves de charbon reposaient dans le sous-sol national alors que le protectionnisme douanier permettait de ne pas se soucier des coûts élevés de son exploitation et que la pénurie de devises fortes exigeait de limiter le recours aux importations. Sans compter, la production fut relancée au prix de la réouverture rapide des puits, même les moins rentables, et d'un immense effort réclamé au personnel. Emploi des femmes et de 40 000 prisonniers affectés dans les mines, heures supplémentaires, limitation et échelonnement des congés payés, travail du dimanche, retour à des pratiques anciennes pourtant dénoncées (réintroduction masquée du système Bedaux<sup>24</sup>, salaire au pièce rétabli en janvier 1945 dans les HNNPC), participèrent à l'ambiance « stakhanoviste » relevée. Mais la motivation des travailleurs passa aussi par une politique sociale attrayante comportant un salaire en

<sup>20</sup> Albert Broder, *Histoire économique de la France au XX<sup>e</sup> siècle, 1914-1997*, Gap-Paris, Ophrys, 1998, p. 128.

<sup>21</sup> Denis Varaschin, *Tignes, la naissance d'un géant*, Arras, APU, 2002.

<sup>22</sup> Antoine Prost, « Les nationalisations en Europe occidentale au sortir de la Seconde Guerre mondiale », *Le Mouvement social*, 134, 1986, p. 3-8, citation p. 7.

<sup>23</sup> « Libération des bassins miniers », *Cahiers d'histoire de l'Institut de recherches marxistes*, 59, 1995 (six communications sur le Nord – Pas-de-Calais).

<sup>24</sup> Olivier Kourchid, « De la technique à la politique, le système Bedaux dans les mines, 1920-1950 », *Cahiers d'histoire sociale minière*, 3, 1994.

hausse complété par de nombreuses primes et avantages, et un discours mobilisateur des gouvernants relayé par la CGT (Fédération du sous-sol) et le PCF, tous deux bien implantés dans le secteur. Maurice Thorez, secrétaire du PCF estimait : « Produire, encore produire, faire du charbon, c'est la forme la plus élevée de votre devoir de classe, de votre devoir de Français... » (Waziers, 21 juillet 1945). Le 17 septembre, à Lens, Benoît Frachon renchérisait : « Le charbon, c'est le pain de notre industrie et de nos transports. L'existence même de millions de Français dépend de l'effort que vous ferez et de la réponse que vous donnerez à l'appel qui vous est fait aujourd'hui. Nous vous demandons, pour la fin de l'année, que la production du bassin du Nord et du Pas-de-Calais s'élève à 100 000 tonnes quotidiennes. » Et en voisin lillois, le chef du GPRF, le général de Gaulle, renchérisait : « De même que les pires malheurs ne peuvent nous désespérer – n'est-ce pas Béthune ? –, notre dure situation présente ne nous décourage nullement – n'est-ce pas Béthune ?... Au travail » (Béthune, août 1945)<sup>25</sup>.

Promu « premier ouvrier de France », le mineur consentit un effort considérable<sup>26</sup>. En contrepartie, l'État octroya un coûteux et dangereux financement par des crédits bancaires à moyen terme de cinq ans alimentés par les dépôts à vue (1946-1947) puis par les fonds Marshall et il considéra le marché français « comme une chasse gardée au profit du charbon, non seulement vis-à-vis des autres pays mais aussi des autres sources d'énergie. »<sup>27</sup>

## **2.2. La « Modernisation » : produire au moindre prix (1949-1958)**

### *2.2.1. Autre temps, autre politique*

Une fois surmontées les difficultés de l'après-guerre, le charbon national conserva de puissants soutiens qui appuyèrent leur argumentaire sur le renouveau de la filière électrothermique, la pénurie mondiale de charbon momentanément réapparue en 1955, puis la crise de Suez en 1956 qui fit peser des menaces sur les approvisionnements pétroliers. En 1957, ils parvenaient encore à imposer une taxe de 20 % sur les produits pétroliers et l'année suivante inspiraient un troisième plan favorable à leurs intérêts. Toutefois, la politique définie avait été infléchie, la logique de valorisation de la ressource nationale ne s'exécutant plus à n'importe quel prix. La productivité de l'industrie charbonnière devait être stimulée en ouvrant les frontières, gage de compétitivité retrouvée et d'un avenir assuré.

Le terme de « modernisation » est ambigu. En l'occurrence, il s'agissait de fonder les progrès de l'exploitation moins sur la main-d'œuvre (coûteuse) que sur les innovations techniques. La branche devenait plus capitaliste, les politiques qui voyaient le loyer de l'argent baisser acceptant d'autant plus facilement d'investir massivement au profit de l'entreprise nationalisée pour limiter la dépendance nationale. À partir de 1948, les versements de l'État prirent la forme de prêts à longue

<sup>25</sup> Darryl Holter, *The battle for coal : miners and the politics of nationalization in France ; 1940-1950*, DeKalb, Northern Illinois University Press, 1992.

<sup>26</sup> Selon des directeurs délégués du bassin, « la production se fait plus à coup d'hommes que de rendement » rapporte Odette Hardy-Hémery, *Industries, patronat et ouvriers du Valenciennois pendant le premier XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Messidor/Éditions sociales, 1985, t. IV, p. 2156.

<sup>27</sup> Michel Vilain, *La politique de l'énergie en France, de la Seconde Guerre mondiale à l'horizon 1985*, Paris, Cujas, 1969, p. 91.

durée (30 ans) du Fonds de modernisation et d'équipement (FME). Créé par la loi du 7 janvier 1948, ce fonds, sous la tutelle du Trésor, recevait une partie de la contre-valeur Marshall (CVM), c'est-à-dire des francs versés par les entreprises françaises pour acquérir des matériels américains obtenus dans le cadre du plan Marshall. Les CdF furent les deuxièmes bénéficiaires du FME, après EDF<sup>28</sup>. L'entreprise bénéficia par ailleurs d'un accès privilégié, mais aussi quelque peu désordonné, au crédit public et au marché obligataire maintenu à des taux artificiellement bas.

La Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) joua le rôle d'aiguillon<sup>29</sup>. Inspiré par la proposition Schumann du 9 mai 1950, institué par le traité de Paris signé le 18 avril 1951 et entré en vigueur le 25 juillet 1952, le marché commun du charbon fut établi le 10 février 1953. La libre circulation et la libre concurrence (proclamées) qui en découlaient avaient inauguré un autre temps : au quantitatif de la bataille du charbon succédait le qualitatif. Elles devaient aussi stimuler l'effort d'investissement : si les crédits CECA demeurèrent marginaux, la loi française de ratification du traité envisageait un nouveau programme de modernisation destiné à accroître la production et la productivité. Toutefois, les milieux professionnels européens restaient dubitatifs sur le sens de cette intégration : le CEPCEO (Comité d'étude des producteurs de charbon d'Europe occidentale)<sup>30</sup> relayait les inquiétudes des entreprises tant privées que publiques sur leur capacité à faire face à la concurrence internationale, et notamment américaine, auprès de la Haute autorité de la CECA.

### 2.2.2. *Les chemins de la modernité*

La concentration fut recherchée et obtenue par la fermeture des sièges les moins rentables et le regroupement sur de grosses unités de production rassemblant les plus productifs. Le Nord – Pas-de-Calais passa de 112 puits en 1948 à 97 en 1952 et 59 à la fin de l'année 1960. C'est ainsi que fut obtenu l'essentiel des gains de productivité. Toutefois, les efforts fournis et les résultats obtenus ressortirent différents d'un bassin à l'autre : l'exploitation du gisement lorrain, le plus favorable, fut privilégiée.

La rationalisation passa par une nouvelle poussée de l'électrification (59 % des travaux de fond étaient électrifiés en 1958)<sup>31</sup> et surtout par une autre organisation de

<sup>28</sup> Entre 1948 et 1952, les CdF obtinrent 220 milliards de francs de la CVM (350 milliards pour EDF), ce qui permit de financer environ 67 % des investissements réalisés. En fin de période, ces prêts furent transformés pour moitié en dotation en capital, puis le FDES (Fonds de développement économique et social) prit le relais en 1955. Consulter Jean-Paul Thuillier, « Les Charbonnages de France et le plan Marshall », dans *Le Plan Marshall et le relèvement économique de l'Europe*, Paris, CHEFF, 1993, p. 331-333 et, plus largement, Gérard Bossuat, *La France, l'aide américaine et la construction européenne, 1944-1954*, Paris, CHEFF, 1992, *L'Europe occidentale à l'heure américaine, 1944-1952*, Bruxelles, Complexe, 1994 et « Les entreprises publiques dans le plan Marshall », *La nationalisation de l'électricité en France*, Paris, AHEF-PUF, 1996, p. 343-370.

<sup>29</sup> John Gillingham, « Genèse et devenir de la Communauté européenne du charbon et de l'acier », *Histoire, Économie et Société*, 2, 1999, p. 297-302.

<sup>30</sup> Régine Perron, « Divergences, front uni : l'organisation européenne des producteurs de charbon (le C.E.P.C.E.O.) face à la haute autorité de la C.E.C.A. de 1952 à 1958 », dans Éric Bussière, Michel Dumoulin, *Milieus économiques et intégration européenne en Europe occidentale au XX<sup>e</sup> siècle*, Arras, APU, 1998, p. 245-261.

<sup>31</sup> Marie-France Conus, Jean-Louis Escudier, « L'électrification de l'industrie houillère et la relation capital/formation 1920-1990 », dans Denis Varaschin, *Travailler à la mine, une veine*

l'exploitation, influencée par les méthodes américaines<sup>32</sup>. Le fait était patent pour les techniques de circulation et d'extraction mais plus encore de percement et d'abattage : recul du marteau-piqueur (utilisé seulement dans les tailles réduites) au profit du jumbo puis des rabots électriques, remplacement du boisage par le soutènement marchant. Le CHERCHAR (Centre d'études et de recherche des charbonnages), créé en 1946, accompagna efficacement la recherche de l'amélioration du matériel et des équipements. Toutefois, les avancées enregistrées restaient inégales entre les bassins aux conditions d'exploitation diverses, même si un même mouvement de fond était observé.

La modernisation sociale fut moins évidente. Certes, le progrès technique suscita une amélioration de la formation du personnel. Le certificat d'aptitude professionnelle (CAP) de mineur apparut en 1947 et la maîtrise bénéficia de l'ouverture de multiples lieux d'instruction (École de Sin-le-Noble dans le Nord, École pratique des mines de Forbach, École supérieure de maîtrise des houillères du Centre et du Midi implantée à L'Horme...). Mais la recherche de la restauration de la hiérarchie et de la compression des coûts de production aboutit à une moindre association des salariés à la gestion (sensible dans les conseils d'administration), à une remise en cause du statut (1955) et à un tassement relatif du salaire du mineur<sup>33</sup>.

### **2.3. Le choix de l'approvisionnement extérieur : produire moins (1959...)**

Sur un arrière-fond de fin de la reconstruction, creusement des déficits publics en 1956-1957, signature du traité de Rome en 1957, passage de la pénurie à l'abondance énergétique (notamment charbonnière – en 1958, la production nationale ne trouva pas à s'écouler – mais aussi pétrolière – découvertes de nombreux gisements, dès 1953 au Sahara) et d'évolution des coûts (baisse du prix du pétrole et hausse de celui du charbon), le « principe de réalité » justifia le changement de cap opéré par les nouveaux dirigeants de la naissante V<sup>e</sup> République.

L'assainissement des finances publiques recherché conduisit à une banalisation du salaire des mineurs et à un réexamen de la politique de subventions (directes et indirectes) et d'investissements massifs dont avait bénéficié le charbon. L'insertion dans l'économie internationale révélait également ses impératifs : une soif de « vérité des prix », la recherche du « moindre coût pour la nation », la mise en concurrence des énergies nationales et/ou importées à l'heure où la sortie de devises ne confinait plus au drame. La coûteuse politique autarcique en faveur du charbon national ne pouvait survivre. Plus même, le recul du charbon illustrait la mutation de la France, devenant le symbole fort du rejet des secteurs vivant sur un monopole régulé détenteur d'une rente de situation qui le confinait sur des bases hexagonales considérées comme dépassées à l'heure de la réouverture internationale.

Le discours du ministre de l'Industrie, Jean-Marcel Jeanneney, au Parlement en décembre 1959, annonçant la « retraite du charbon » et préluant au « plan d'adaptation des houillères » du 21 juin 1960, prévoyait une production reculant de 59

---

*inépuisée*, Arras, APU, 2003, p. 117-136.

<sup>32</sup> Dominique Barjot, Isabelle Lescent-Giles, Marc de Ferrière Le Vayer, *L'américanisation en Europe au XX<sup>e</sup> siècle : économie, culture, politique*, Lille, CRHENO, 2002.

<sup>33</sup> Michel-Pierre Chélini, « Les salaires des mineurs de charbon en France de 1938 à 1965. Étude historique et économique », dans Denis Varaschin, *Travailler à la mine, une veine inépuisée*, op. cit., p. 137-184.

millions de tonnes en 1958 à 53 millions de tonnes en 1965. Pour la première fois, la courbe s'inversait.

### **3- La fin d'un cycle énergétique**

L'intervention des autorités publiques ainsi présentée fut-elle légitime ou même seulement adaptée, à tout le moins efficace ? La variété des indicateurs et la complexité de la politique énergétique, dont le volet charbonnier n'est qu'un pan, invitent à la nuance.

#### **3.1. Une production orientée à la hausse**

La production est un indice discutable mais commode qui permet une première mesure de l'effort accompli dans un cadre national. La « bataille du charbon » fut gagnée, la pénurie enrayée dès 1949 (avec l'aide de l'intégration de la Sarre à l'économie française) et les stocks s'accumulèrent sur les carreaux en 1950. Alors, le charbon représentait encore 74 % de la consommation nationale d'énergie primaire et son effet d'entraînement pouvait difficilement être contesté. Cette politique volontariste de croissance se poursuivit jusqu'en 1958, année où la production charbonnière nationale connut son apogée.

1944	26,5	1953	54,5
1945	35,0	1954	56,3
1946	49,3	1955	57,4
1947	47,3	1956	57,4
1948	45,1	1957	59,1
1949	53,0	1958	60,0
1950	52,5	1959	59,8
1951	55,0	1960	58,2
1952	57,4	1961	55,3

Production française nette de charbon (houille, lignite, anthracite), en millions de tonnes

Source : *Statistiques CdF*

	En millions de tonnes	% de la production nationale	Rendement tonnes/poste/jour
Nord – Pas-de-Calais	29,249	48,9	1,5
Lorraine	15,142	25,3	2,4
Centre-Midi <sup>34</sup>	14,332	24,0	1,7

Production des trois principaux bassins en 1959

Source : *Statistiques CdF*

Toutefois, il est également possible de constater que les objectifs de production des trois plans considérés ne furent jamais atteints et que l'augmentation des tonnages extraits resta finalement assez modérée : + 21,7 % seulement entre 1946 et l'apogée de 1959. Électricité, gaz et pétrole affichaient des résultats bien supérieurs. Pareil résultat pouvait conduire à mettre en cause les moyens techniques et commerciaux mis en

<sup>34</sup> Ce bassin, officiellement créé en 1969, regroupait les anciens charbonnages d'Aquitaine, d'Auvergne, de Blanzy, des Cévennes, du Dauphiné, de la Loire et de Provence.

œuvre. Il amenait aussi à s'interroger sur l'épuisement en cours des gisements hexagonaux et, surtout, une stratégie qui s'évertuait à combattre une pénurie qui n'existait plus dès la fin des années 1940.

### **3.2. Une productivité qui progresse plus rapidement**

L'augmentation de la production s'accompagna d'une hausse de la productivité. Avec quelque légitime satisfaction, la direction des CdF mit en avant certains résultats : dès 1952, le gisement lorrain était présenté comme possédant le meilleur rendement en Europe occidentale (2 018 kg/homme/jour). L'évolution était d'autant plus remarquable qu'elle s'était accompagnée d'un déclin des effectifs mal accepté dans un secteur à la main-d'œuvre fortement solidaire et où le calme social avait disparu avec la guerre froide<sup>35</sup>.

	Effectif inscrits en fin de période (fond et jour)	Rendement ouvrier fond (en kg/poste/jour)
1945		878
1946		926
1947	369 581	950
1948	328 955	967
1949	319 662	1 092
1950	291 136	1 195
1951	288 596	1 298
1952	280 844	1 352
1953	266 792	1 416
1954	257 923	1 503
1955	248 547	1 583
1956	245 099	1 642
1957	246 544	1 673
1958	241 921	1 680
1959	234 241	1 717
1960	218 291	1 814

Ensemble des bassins (le personnel ouvrier oscille entre 85 et 90 % du personnel total ; environ 65 % relèvent du fond et 35 % du jour ).

Source : *Statistiques CdF*

	Production nette (en tonnes)	Rendements du fond (en kg/poste/jour)
Nord – Pas-de-Calais	28 940 000	1 562
Lorraine	14 703 000	2 580
Centre-Midi	13 382 000	1 855
Autres mines de houille	232 000	1 602
Lignite	989	2 544
Ensemble France houille	55 966 000	1 798
Ensemble France houille + lignite	58 245 000	1 814

Production et rendement en 1960

Source : *Statistiques CdF*

<sup>35</sup> Rolande Trempé, *Les trois batailles du charbon, 1936-1947*, Paris, La Découverte, 1989.

De la sorte, la France avait amélioré ses performances d'avant-guerre et devançait ses voisins ouest-européens :

	France	Belgique	Pays-Bas	Allemagne	Royaume-Uni
1938	1 229	1 085	2 369	1 916	1 510
1946	926	817	1 583	1 198	1 400
1952	1 361	1 051	1 609	1 475	1 607
1953	1 426	1 068	1 567	1 458	1 630
1954	1 515	1 095	1 497	1 492	1 614
1955	1 612	1 147	1 486	1 544	1 600

Évolution des rendements ouvriers du fond

Source : Benoît Zolendzewski, *Les salaires des mineurs du bassin du Nord – Pas-de-Calais de la Libération à 1955*, université d'Artois, mémoire de maîtrise, 2003.

### **3.3. Mais un effort rattrapé puis dépassé par l'ouverture internationale**

#### *3.3.1. L'abandon de la quête de l'indépendance par le charbon national*

En dépit des résultats enregistrés, tout au long de la période, la France continua d'importer entre 20 et 30 % de ses besoins. Le taux de dépendance repartit même à la hausse à partir de 1955 et surtout de 1960 avec le choix du repli de la production nationale.

Cette situation, peu en phase avec les espoirs initiaux, était d'autant plus remarquable que le charbon voyait sa part relative (77 % de la consommation nationale d'énergie primaire en 1950 ; 65,2 % en 1955 ; 55 % en 1960 ; 41 % en 1965) puis effective (1958) baisser dans la consommation nationale. Moins bien adapté que ses concurrents aux nouvelles formes de consommation, il recula inexorablement à partir de 1957 devant des énergies moins salissantes, plus souples d'utilisation et mieux adaptées aux besoins : électricité, gaz et, surtout, pétrole qui bénéficia également d'un prix orienté à la baisse, du développement des transports et de l'essor d'une lucrative pétrochimie. Pour les dirigeants des CdF, « malgré de bons résultats techniques, leur situation commerciale est fort préoccupante »<sup>36</sup>. Et, de fait, EDF et la SNCF ralentirent ou cessèrent leurs commandes alors que la chimie se convertit au pétrole.

1945		1953	66,2
1946	49,0	1954	66,9
1947		1955	70,9
1948		1956	78,1
1949	69,4	1957	80,0
1950	65,5	1958	73,1
1951	71,3	1959	70,1
1952	70,3	1960	69,5

Consommation française de charbon, en millions de tonnes

Source : *Statistiques CdF*

Afin d'accéder à l'indépendance qui demeurerait un objectif essentiel, une autre

<sup>36</sup> Centre historique minier de Lewarde, 114W25, *Note sur la réduction des charges salariales des Houillères faite par les Charbonnages de France*, 30 juin 1954.

voie était désormais envisagée : la diversification des sources d'énergies et des fournisseurs extérieurs. Pour les hydrocarbures, la mise en valeur de gisements nationaux de pétrole (Algérie jusqu'en 1962 au moins, Parentis depuis 1954) et de gaz (Lacq entré en exploitation en 1957) et la possibilité associée d'ouvrir l'éventail des approvisionnements permettaient d'envisager une limitation de la dépendance. Quant à relativiser la dépendance houillère, la poussée des importations charbonnières en provenance de zones géopolitiques stables et politiquement convenables (charbons américains et ouest-allemands)<sup>37</sup> y pourvoyait.

### 3.3.2. Le développement de l'impasse tarifaire

Si la modernisation technique accomplie était remarquable, les prix de revient élevés du charbon français ne l'étaient pas moins. En effet, les coûts de production déjà grevés par les conditions naturelles (gisements nombreux et éparpillés ; couches profondes, minces, irrégulières, plissées, souvent disloquées par les failles ; profondeur moyenne croissante de l'exploitation, d'environ 600 mètres dans les années 1950 ; qualité de charbon inégale : beaucoup de flambants et de charbons gras) s'accrurent fortement après la guerre avec la hausse du pouvoir d'achat et l'amélioration du statut social des mineurs dans un secteur où les coûts salariaux augmentés des charges sociales représentaient environ les deux tiers des dépenses d'exploitation (nombreux retraités et ayant-droits, revenus longtemps attrayants, important salaire social, 61 000 logements construits de 1945 à fin 1961, volonté de pousser à tout prix la production).

Les réformes salariales de 1950 (lois sur les conventions collectives du 11 février : fin de l'indexation du salaire de base sur celui de la métallurgie parisienne et retour à la négociation salariale) à 1955 (décret du 2 février qui abrogeait l'article 12 du statut du mineur) permirent de conserver une hiérarchie incitative des salaires mais elles n'aboutirent pas à une baisse substantielle des coûts, notamment car il fallut acheter la paix sociale après la grève de 1953 et car le salaire social resta plus élevé qu'ailleurs<sup>38</sup>. Dès lors, le prix de revient de la tonne de charbon français extrait semblait insupportable pour une économie qui s'ouvrait à l'Europe et au monde. Pêle-mêle, surcoût, surinvestissement et suréquipement furent dénoncés.

	1947	1948	1949	1952	1960
Prix de revient	1 884	3 117	3 587	5 054	69,91
% des salaires et charges sociales	74	71	63	60	65

Prix de revient de la tonne de houille, en francs courants (nouveau franc pour 1960)

Source : *Annales des Mines*, juillet-août 1964.

### 3.3.3. La rigidité de l'entreprise publique

Pour certains, en une période où les idées libérales progressaient, le statut même de l'entreprise publique et son environnement étatisé n'étaient plus en accord avec le

<sup>37</sup> Régine Perron, *Le marché du charbon, un enjeu entre l'Europe et les États-Unis de 1945 à 1958*, Paris, PUPS, 1996.

<sup>38</sup> Benoît Zolendzewski, *Les salaires des mineurs du bassin du Nord – Pas-de-Calais de la Libération à 1955*, université d'Artois, mémoire de maîtrise, 2003, p.187, indique le pourcentage des charges connexes par rapport au salaire en 1953 : France (78,58), Italie (71,67), Allemagne (61,69), Pays-Bas (58,54), Belgique (43,19).

contexte<sup>39</sup>.

L'industrie houillère possédait une inertie naturelle, liée à l'importance des investissements, à la durée de leur réalisation et à la spécialisation de son personnel, qui rendait difficile les ajustements rapides. La combinaison de la nationalisation et du plan ne permit pas de revenir sur cette carence. En effet, la nouvelle structure reposait sur un schéma centralisé, dont la souplesse de fonctionnement a été discutée. Pour ses détracteurs, la tutelle technique (ministère de l'Industrie) et financière (ministère des Finances) de l'État accordait peu d'autonomie et favorisait des prises de décision qui relevaient tout autant de considérations politiques qu'économiques. Dotation en capital insuffisante (une avance du Trésor de 2,3 milliards de francs seulement), imposition de la politique des salaires, du choix des investissements et des prix de vente, nomination des dirigeants, relations avec les syndicats... en portaient la trace. Au sein d'un personnel largement syndiqué, voire politisé, et bénéficiant de la protection du statut, un esprit corporatiste se serait développé.

Les choix d'un tarif administré (la libération des prix de 1948-1950 ne concerna pas le charbon et, malgré la CECA, ses prix restèrent sous influence nationale), d'un tarif de vente statutairement fixé en fonction des coûts moyens et non selon le coût marginal, comme pour l'électricité, ont particulièrement été critiqués. Par manque de flexibilité tarifaire, tant à la hausse qu'à la baisse, les coûts de revient dépassèrent toujours les recettes. Ici comme ailleurs, la « politique de l'indice » avait privilégié la lutte contre l'inflation sans prendre suffisamment en compte les besoins de l'investissement. Elle avait indubitablement participé au relèvement du pays et indirectement subventionné l'industrie française<sup>40</sup>, mais avait aussi plongé les CdF dans un déficit chronique, passé de 170 millions de francs en 1960 à 2 milliards en 1968. La baisse tarifaire de 4 % décidée par le gouvernement Pinay le 16 mai 1952 apparaissait même comme le symbole d'une action contestable : sur le point d'intégrer la CECA, les houillères perdaient 6 milliards de francs de recette au détriment du financement de leur modernisation. Certes, l'investissement public compensait : 26,5% de la totalité des subventions versées par l'État en 1945, 23 % l'année suivante... Mais il fut accusé d'être excessif, saccadé (effort 1945-1952, ralentissement 1952-1956 puis stagnation 1956-1958 et enfin renouveau 1958-1962) de se faire au détriment d'autres secteurs plus orientés vers l'avenir et de creuser le déficit du pays.

En retour, la nationalisation et le statut du mineur n'avaient pas apporté l'apaisement espéré dans les rapports sociaux<sup>41</sup>. Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, le mineur était une figure forte du mouvement social national. Mais, après 1945, une opposition renouvelée entre les « dirigeants » (nationaux ou cadres locaux) et les « ouvriers » fut perceptible. Le personnel développait un puissant sentiment de solidarité, une forte

<sup>39</sup> Patrick Fridenson, « Atouts et limites de la modernisation par en haut : les entreprises publiques face à leurs critiques (1944-1986) », dans Patrick Fridenson, André Straus, *Le Capitalisme français, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. Blocages et dynamismes d'une croissance*, Paris, Fayard, 1987, p. 175-194.

<sup>40</sup> « Si la nationalisation des houillères fut un succès technique et économique, les charbonnages souffrirent sur le plan financier d'un arbitrage public systématiquement favorable à EDF, qui pu imposer son prix du charbon pour les centrales thermiques », Albert Broder, *Histoire économique de la France au XX<sup>e</sup> siècle, 1914-1997*, op. cit., p. 111.

<sup>41</sup> Olivier Kourchid, « Du statut du mineur à la gestion sociale des fermetures », *Revue du Nord*, 8, 1994.

conscience de son unité autour de son statut qui favorisa aussi une conflictualité persistante et des mouvements durs menés par un syndicat puissant et politisé. Une première grève nationale éclata en juin 1947<sup>42</sup>. Sur fond d'inflation et d'entrée dans la guerre froide, des grèves violentes survinrent fin 1947<sup>43</sup> puis d'octobre à décembre 1948<sup>44</sup>. L'agitation reprit en 1950 et surtout en août 1953<sup>45</sup>.

### 3.3.4. *Contradiction politique, diversité de l'État ou nécessaire adaptation*<sup>46</sup>

Une autre lecture, faite par les milieux charbonniers, peignait l'entreprise publique en victime de la conjoncture (baisse des prix des hydrocarbures et des charbons américains) et du manque de volonté du pouvoir politique. Les CdF avaient été créés dans une logique étatiste et monopolistique pour relever le pays au plus vite et à n'importe quel prix. Peu importe si la réussite observée venait de la nature de l'entreprise, de l'effet d'intégration et de taille qu'elle développait ou du contexte. Mais avec la CECA un autre discours à teneur libérale s'était développé qui, au nom de la concurrence, réclamait une compétitivité impossible à obtenir. Prisonniers d'exigences contradictoires, les CdF étaient réduits à accompagner le déclin en tentant de limiter le malaise social grandissant qui l'accompagnait (Loire, Nord – Pas-de-Calais).

L'évolution de la stratégie posait plus largement la question de la nature de l'État dans un pays centralisé. Son appareil n'est pas un bloc monolithique et des oppositions internes s'y développent. Ainsi le recul des charbonnages français soulignait aussi le passage de témoin entre un ministère de l'Industrie aux vues protectionnistes et productivistes, qui ne reculait pas la prise de risque calculée, et son homologue des Finances plus soucieux de sage orthodoxie financière. Mais, là, le consensus fut-il toujours parfait entre ses trois grandes directions du Trésor, du Budget et des Prix qui, par nature, poursuivent des objectifs différents si ce n'est contradictoires ? N'en était-il pas de même au ministère de l'Industrie où la co-existence de puissantes directions aux logiques verticales (Mines, Électricité, Carburants) rendait difficile l'élaboration d'une politique énergétique synthétique et cohérente ? Le Comité de l'énergie institué pour coordonner leur action « n'était guère

---

<sup>42</sup> Grève née à la suite du renvoi des ministres communistes du gouvernement le 5 mai 1947 et de l'acceptation du plan Marshall. Anthony Corroyette, *Les syndicats Force Ouvrière du Pas-de-Calais et le Plan Marshall*, université d'Artois, mémoire de maîtrise, juin 2001 ; Maxence Carré, *Les syndicats CGT du Pas-de-Calais et le Plan Marshall*, université d'Artois, mémoire de maîtrise, juin 2001.

<sup>43</sup> Elles prirent naissance dans les HNNPC le 15 novembre, à la suite de la démission cinq jours plus tôt du président cégétiste des CdF, Victorin Duguet, et de la révocation de Léon Delfosse, administrateur des houillères de bassin mais aussi secrétaire de la Fédération du sous-sol de la CGT.

<sup>44</sup> Le mouvement résulta des décrets Queille du 18 septembre 1948 qui entendaient réduire de 10 % les effectifs des CdF, réorganiser les caisses minières de sécurité sociale et renforcer l'autorité dans l'entreprise.

<sup>45</sup> L'action fut dirigée contre la modification envisagée par le gouvernement Laniel du régime des retraites des fonctionnaires et des agents du secteur nationalisé. Stéphane Sirot, *La grève en France*, Paris, Odile Jacob, 2002.

<sup>46</sup> Olivier Kourchid, « Vivre ou survivre : la place du charbon dans l'énergie en France (1900-1980) », *Annales des Mines/Réalités industrielles*, août 1998, p. 34-43.

efficace »<sup>47</sup>. Enfin, ce jeu des acteurs concerne également les relations entre le Commissariat au plan et ces deux ministères, qui ne furent pas toujours empreintes de sérénité.

La politique industrielle menée fut-elle adaptée ? Réclamer seulement à l'État une gestion adaptée au contexte et performante des activités économiques, ne serait-ce pas faire fi de la dimension politique intégrée de la nation ? Les résultats économiques sauraient-ils primer sur tous les autres aspects de la question ? Comme le rapporta Jean-Marcel Jeanneney, d'autres voies furent explorées : « Ce à quoi nous avons pensé était simple, mais impossible à réaliser politiquement. Cela consistait à mettre un droit d'importation relativement élevé sur le pétrole et les produits pétroliers dans le Marché Commun. Cela aurait fait monter le prix des produits pétroliers dans toute l'Europe. Cela aurait imposé à la Belgique, la Hollande, l'Allemagne, des prix pétroliers, pas aussi élevés que les nôtres, mais qui s'en seraient rapprochés et donc cela aurait amélioré la compétitivité du charbon [...] Avec cette caisse énergétique européenne, on aurait couvert les frais fixes des entreprises charbonnières. Se seraient donc maintenues et développées celles qui, cela étant, auraient été rentables, tandis que celles du type Decazeville auraient disparu néanmoins »<sup>48</sup>. La recherche de l'optimum collectif est délicate et les questions posées à la Libération resurgissaient en ces années 1950 finissantes. Les déboires des CdF attestaient finalement surtout les interactions entre intervention publique, évolution technique et poids des structures industrielles sur fond de controverse économique, sociale et politique.

### *Conclusion, ou l'histoire d'un déclin annoncé*

Le tournant de 1958-1959, qui au nom d'une autre philosophie d'action nationale refusant une solution luxembourgeoise (CECA) initia une politique énergétique nouvelle, révéla la situation délicate des houillères françaises : déficit constant et croissant, consommation en berne, malaise social...

Tirailé entre représentations idéologiques largement partagées (le charbon, « pain de l'industrie » et la recherche d'une mythique « indépendance nationale »), nécessités économiques de satisfaction des besoins au meilleur coût pour assurer la compétitivité de l'industrie française, impératif de sécurité d'approvisionnement et volonté d'anticipation dans le cadre global du marché de l'énergie, l'État offre l'image d'un actionnaire peu efficace à la politique charbonnière ni lucide (croyance tardive en la primauté du charbon) ni visionnaire (revirement brutal de 1959). La charge n'est-elle pas quelque peu excessive ? Les serviteurs les plus clairvoyants de l'État pouvaient-ils ignorer qu'efficacité technique ne rimait pas forcément avec rentabilité et compétitivité économiques ? Pouvaient-ils méconnaître que la stratégie de concentration de l'exploitation lancée en 1947 portait « une dynamique de destruction irréversible du territoire minier »<sup>49</sup> ? Pouvaient-ils ne pas voir en la CECA si ce n'est le « cheval de Troie »<sup>50</sup> du changement radical dénoncé par les milieux professionnels

<sup>47</sup> Jean-Marcel Jeanneney, « La politique énergétique du gouvernement Debré », *Bulletin de l'Institut d'Histoire du Temps Présent*, supplément 1, 1981, p. 11.

<sup>48</sup> Jean-Marcel Jeanneney, « La politique énergétique du gouvernement Debré », *op. cit.*, p. 32.

<sup>49</sup> Denis Woronoff, *Histoire de l'industrie en France du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours*, *op. cit.*, p. 509.

<sup>50</sup> Jacques Walch, « Charbon, économie et prospective », dans *Charbon et Sciences humaines*, Paris-La Haye, Mouton, 1966, p. 349.

charbonniers tant privés que publics réunis dans le CEPCEO du moins un efficace instrument de transition ? Pouvaient-ils ne pas prendre conscience du sens de la lutte engagée lors de la préparation du deuxième plan entre les partisans du charbon et ceux du pétrole qui se retrouvaient dans la Commission à l'énergie ainsi que le dynamisme de la consommation pétrolière dans les années 1950 ?

Remettre en cause une situation acquise qui reposait sur de puissants intérêts, un héritage culturel et le poids des mentalités supposait une réelle volonté politique qui, en France, émergea tardivement<sup>51</sup>. Alors que son fort engagement partisan et syndical avait efficacement protégé le « peuple de la nuit »<sup>52</sup> sous la IV<sup>e</sup> République, il se retourna contre lui, la V<sup>e</sup> République et l'Europe choisissant d'accorder au seul monde paysan le salaire social et des prix déconnectés du marché mondial. Une fois rejetée la solution d'un statut spécifique, les CdF firent les frais du passage de « l'économie abritée » à « l'ouverture au monde ». Une tendance économique lourde fondée sur l'évolution des besoins, l'épuisement progressif des gisements et les prix comparatifs jouait contre la poursuite de l'exploitation charbonnière française dès lors que la volonté politique de la soutenir au nom de l'indépendance nationale avait disparu au profit d'une solution de rechange à la fois libérale (les hydrocarbures) et étatique (le nucléaire : Marcoule G1 en 1956, G2 en 1959 et G3 en 1960) estimée plus efficace. Comme un symbole, la grève de 1963 éclatait l'année où entrait en service le réacteur nucléaire UNGG de Chinon A1, fleuron de la technologie française.

Denis VARASCHIN  
*Université d'Artois*

---

<sup>51</sup> Alain Beltran, « La question de l'énergie en Europe occidentale », *Histoire, Économie et Société*, 2, 1999, p. 371-382.

<sup>52</sup> Diana Cooper-Richet, *Le peuple de la nuit. Mines et mineurs en France (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Belin, 2002.